



Le nouveau programme pour une mobilité durable et solidaire



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement





Soazig ROUILLARD

Coordinatrice du
programme au CLER
- Réseau pour la
transition
énergétique



Céline VERT

Responsable
Mobilité d'Auvergne
- Rhône -Alpes
Énergie
Environnement



Nadège AUSTIN

Directrice
du Réseau des
Agences régionales
de l'Énergie et de
l'Environnement



Pascal GRAND

Directeur du
réseau Mob'In
France



Le programme **TIMS**, c'est :



Programme **CEE** (Certificat d'Economies d'Energie)



D'une durée de **4 ans**



Qui vise à offrir des solutions d'**écomobilité** à des **populations rencontrant des difficultés d'accès** à des services de déplacement adaptés.



Eco-mobilité inclusive, qu'est-ce ?

- Des solutions de mobilités **durables**
- **Accessibles** à toutes les populations
- **Objectif** : permettre l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins, aux services, aux loisirs et à la culture



Les origines de TIMS



TIMS s'inscrit dans la **continuité** du **programme régional « PEnD-Aura+ »**

Il a permis de :

- 1. Mesurer** les besoins de rapprochement entre mobilité durable et mobilité inclusive
- 2. Identifier** les facteurs de succès d'une mise en place d'actions d'écomobilité inclusives



Les enjeux du programme

La mobilité est au croisement de plusieurs enjeux :

- Absence de solutions de mobilités dans les territoires isolés et vulnérables qui génère des **difficultés d'accès à l'emploi et aux soins, la perte de lien social...**
- **Urgence sociale, climatique et géopolitique**

12 millions de Français déclarent avoir des difficultés pour se déplacer

78% des habitants de communes rurales ne disposent que de leur véhicule individuel pour se déplacer



TIMS propose :



Aux collectivités territoriales, aux professionnels de la mobilité, de la mobilité inclusive et de l'éco-mobilité sur l'ensemble du territoire français

De les accompagner dans :



Le **déploiement de 90 projets locaux** accompagnés par des **pilotes régionaux**, avec un dispositif de **suivi-évaluation**

La **professionnalisation du secteur de l'éco-mobilité inclusive** avec la création de 2 nouveaux métiers et la mise en place d'un centre de ressources



L'animation de **Territoires expérimentateurs de politiques transversales**



L'AMI TEMI : fin 2023 - début 2024

Le profil des candidats

Des territoires qui :

- Sont dynamiques ou volontaires en termes de transition ;
- Ont inscrit la mobilité durable et/ou inclusive à leur agenda politique ;
- Ont construit un contexte favorable à la coopération.

Pas encore exemplaires mais cherchent à le devenir et se donnent les moyens.

Le profil des projets

Structurer et rendre plus cohérente la mise en œuvre de politiques, de projets et d'actions d'écomobilité inclusive, à l'échelle du territoire

- ✓ Mobiliser, faire du lien entre les acteurs
- ✓ Etablir un diagnostic territorial partagé
- ✓ Définir un plan d'actions
- ✓ Evaluer et améliorer en continu

Un appui financier centré sur l'ingénierie, pas sur les projets locaux (AMI à part)

Un accompagnement individualisé par le RARE et de l'animation de réseau par le CLER





QUESTIONS/REPONSES



L'AMI Projets locaux

Le profil des candidats

- Acteurs publics ou de l'ESS
- Groupements d'acteurs disposant d'une expérience dans la mobilité, dans le social, dans la transition énergétique

Soutenu par une ou des collectivités territoriales

Le profil des projets

- ✓ Information et sensibilisation
- ✓ Accompagnement individuel et collectif
- ✓ Développement de services de mobilité partagée, active, ou évitée (sobriété)
- Une action nouvelle ou un projet complémentaire à une offre locale
- Sur un territoire défini
- Avec le soutien d'une ou plusieurs collectivités territoriales
- 3 ans (2024-2026)



L'AMI Projets locaux

Quand y répondre ?

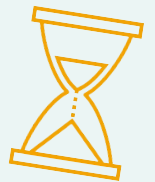
- **Lancement vendredi 23 juin**
- **Fin de la réception des candidatures lundi 2 octobre à 13h00**

Notification au plus tard le 15 décembre.
Dépenses prises en compte dès la notification.

Durée

3 ans = 2024/2025/2026

Possibilité de démarrer par une phase de structuration (6 mois max)





QUESTIONS/REPONSES



L'AMI Projets locaux

Les critères de sélection - liés au(x) candidat(s) :

- **L'expérience** : significative en matière de mobilité et/ou dans le domaine social et/ou de la transition énergétique.
- La **solidité financière** de la structure.



L'AMI Projets locaux

Les critères de sélection - liés au projet :

- L'**innovation** : des actions nouvelles ou un changement d'organisation/ d'échelle.
- L'**additionnalité ou la complémentarité** à ce qui existe sur le territoire
- La **viabilité économique**, a minima pendant la durée du projet.
- L'**efficience** : pour un budget donné, nombre de bénéficiaires, résultats attendus en quantité et qualité.
- L'**adéquation entre les moyens alloués** au projet, les **objectifs fixés** (en quantité et qualité) et le budget proposé.



L'AMI Projets locaux

Les critères de sélection - liés au projet :

- L'**ancrage territorial**, le soutien de collectivités locales compétentes et la mobilisation des principaux acteurs locaux.
- La **gouvernance territoriale**.
- La **gouvernance du projet** permettant de bien identifier les différents rôles et les instances de décision, de concertation, de suivi-évaluation, etc.
- La **capacité à valoriser les actions et le programme**.
- L'**envergure du projet**.
- Une **approche systémique**, incluant l'accompagnement au changement.



L'AMI Projets locaux

Les critères de sélection - liés au projet :

- La **prise en compte des enseignements** issus de programmes/projets précédents et de recherches sur le sujet.
- Le **réalisme du calendrier** proposé.
- Le **gisement d'économies d'énergie** que le projet de programme peut contribuer à déclencher directement ou indirectement.
- Le **caractère inclusif**





QUESTIONS/REPONSES



L'AMI Projets locaux

La procédure de sélection est en **2 temps** :

1. Par les **membres du consortium**, première analyse selon les critères sélection.
2. Par un **Comité d'Experts**

Auditions possibles de certains candidats.



L'AMI Projets locaux

Les engagements de candidats :

- La **formation**
- Le **suivi-évaluation**
- Le **reporting financier et administratif** et le respect du cahier des charges des programmes CEE (mise en concurrence, etc.)
- RGPD





QUESTIONS/REPONSES



L'AMI Projets locaux

Le soutien financier - types de dépenses :

- **20% max d'investissements matériels**
- **Coût jour environné** = coût salarié direct (charges salariales et patronales) + coûts connexes (coûts fixes + fonction support + coûts salariés indirect) / nombre de jours travaillés par an par ETP
 - A multiplier par le nombre de jours travaillés effectivement sur le projet.
 - Dépenses réelles à certifier annuellement par un commissaire aux comptes ou comptable public.



L'AMI Projets locaux

Le soutien financier - montants et taux :

- Le **budget minimal des projets** = 100 000 euros
- Le **taux de financement max** : 100% en 2024, 90% en 2025 et 80% en 2026
- **Fourchette indicative du financement TIMS par projet** : 50 000 euros à 400 000 euros
- **Pas de co-financement possible par d'autres programmes CEE**



L'AMI Projets locaux

Le soutien financier - cas des projets multipartenaires :

- Un porteur et des partenaires associés.
- Le porteur : centralise les remontées de dépenses, reçoit l'ensemble du financement et est responsable du reversement aux partenaires.

Rappel des règles de mise en concurrence pour les prestations (procédure ouverte en-deça de 150 000 euros HT ; au-delà au moins 3 devis).





QUESTIONS/REPONSES



L'AMI Projets locaux

L'accompagnement - des pilotes régionaux (10 à 12) :

- Créer et animer le réseau des porteurs de projets locaux
- Appuyer chaque porteur dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, la pérennisation de ses actions.
- Garantir le respect des règles et procédures de gestion administratives et financières par chaque porteur d'action.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de communication régionale.
- Mettre en place et animer une instance technique et politique par Région.





QUESTIONS/REPONSES



L'AMI Projets locaux

Comment répondre ?

Le dossier de candidature sera
disponible

vendredi 23 juin



L'AMI Projets locaux

Ressources à consulter :

- PEnD-Aura et PEnD-Aura + : <https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/projets/projet/pendaura>
- Laboratoire de Mobilité Inclusive : <https://www.mobiliteinclusive.com/>
- Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, laboratoire mobilités et transports : <https://www.epfl.ch/labs/transp-or/>
- ADEME : <https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transports>
- France Mobilités : <https://www.francemobilites.fr/>



L'AMI Projets locaux

Ressources à consulter :

- Doctrine programmes CEE :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Doctrine%20Programme_FINAL_2021_06_25.pdf
- Guide du porteur de programme CEE :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20programmes%20CEE_PUBLIC_FINAL2020_08_12.pdf
- Cahier des charges de l'Appel à Programmes CEE 2022 :
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CahierChargesAAP-CEE-2022.pdf>





"L'ÉVÈNEMENT DES ACTEURS
TERRITORIAUX DE LA MOBILITÉ
INCLUSIVE ET SOLIDAIRE"

LE RÉSEAU MOB'IN AU CESE

INSCRIPTION
5 juillet 2023

